L'Anarcho-Syndicaliste n°27
octobre 1978
Organe de l'Union des Anarcho-Syndicalistes

NE PAS SUBIR, MAIS REVENDIQUER!

La grande vague des négociations précédant la période des congés 1978 est terminée. Il serait trop facile et même démagogique de condamner sans appel les résultats obtenus, mais également osé de faire du triomphalisme.

Ces négociations se sont déroulées en l'absence de mouvements d'importance, sans l'appui d'actions d'envergure: à froid, ce qui signifie que les responsables syndicaux n'ont pu aller plus loin. Je parle des responsables syndicaux qui n'avaient comme seul objectif que de remplir au mieux le mandat qui leur a été confié par les adhérents, à travers les instances régulières de leurs organisations, pour la défense des intérêts particuliers à la classe ouvrière.

Ceux qui sont en deuil de programme commun d'union de la gauche ou qui sont en mal de recentrage, ont évidemment d'autres préoccupations: apprécier le contenu d'une convention collective, est pour eux somme toute secondaire, et n'est pas leur motivation première.

Mais il ne doit pas nous échapper qu'il y a une autre raison principale qui explique qu'il était difficile d'aller plus loin dans ces négociations à froid: le fait qu'elles se soient déroulées dans les limites fixées à l'avance par les contraintes du plan gouvernemental et patronal. Et l'on peut, à juste titre, se poser la question de savoir s'il ne s'agit pas, dans la pratique, d'une amorce de consensus qui commence à s'établir dans les faits: même si pour l'instant le Gouvernement n'a pas encore osé toucher à la loi de février 1950 sur la liberté de négociation.

Ce qu'ils (patronat et gouvernement) ne manqueront pas d'essayer de faire, et à ce propos, notre vigilance est grande: nous ne nous laisserons pas surprendre par défaut d'attention.

D'autant plus que les intentions patronales sont claires : faire sauter toutes les garanties contenues dans les conventions collectives ou dans la législation.

A ce propos, les prochaines discussions dans un secteur aussi important que la métallurgie seront riches en enseignements: avec la tentative de définition d'une *«durée annuelle du travail»* nous assistons à une offensive de grand style du patronat: remettre en cause tous les acquis sur la durée hebdomadaire à 40 heures; sur les majorations d'heures supplémentaires, sur les congés payés, les jours fériés, sur le repos compensateur, et à la limite, sur la notion même de contrat de travail à durée indéterminée. Le tout pour permettre aux patrons d'adapter le rythme des horaires de travail aux seuls besoins de l'entreprise: on pourra travailler 60 heures quelques semaines et 30 heures à d'autres périodes selon les besoins de la production. C'est la dépendance encore plus grande des salariés.

A cette attaque en règle avec comme prétexte *«D'AMÉNAGER»* le temps de travail, doit répondre la contre offensive énergique des syndicalistes pour la *«RÉDUCTION»* effective de la durée hebdomadaire du travail, SANS DIMINUTION DE SALAIRE!

Car, faisant chorus aux déclarations d'Edmond Maire qui, il y a un peu plus d'un an, expliquait que l'on pouvait diminuer le temps de travail sans exiger de compensations salariales, voilà que se développe un peu partout le thème selon lequel, puisqu'il n'y a plus assez de travail pour tout le monde, il faut *«partager»* ce qui reste à faire, entre tous les *«Français»*... Sous-entendu, sans augmentation de salaires: ce qui entraînerait une perte supplémentaire de pouvoir d'achat.

Oui, décidément, les gérants du capitalisme ne sont pas à court d'idées pour nous faire accepter de payer leur crise! Ils ne manquent pas d'imagination, pour tenter d'imposer les sacrifices par des formules savantes! Les militants ouvriers, ceux du moins qui n'acceptent pas de s'en laisser conter, ne manquent donc pas d'ouvrage!

A l'étape actuelle, ils opposent et opposeront à toutes les mystifications, aux tentatives d'anesthésie sociale, les recettes traditionnelles du mouvement ouvrier: l'indépendance du syndicalisme et la REVENDICATION PERMANENTE.

Jo. SALAMERO.

NOTE SUR UNE POSITION SOUHAITABLE DE LA CGT - FO PAR RAPPORT AU SYNDICALISME ESPAGNOL...

(Il s'agit d'une note publiée par notre camarade M. Prévotel en vue d'engager le débat à l'intérieur de la C.G.T. - F.O.)

La grève des pompistes de Catalogne - commencée début septembre et qui, à notre connaissance, n'est pas terminée aujourd'hui - illustre parfaitement la situation malaisée dans laquelle se trouve la C.G.T.-F.O. par rapport au syndicalisme espagnol.

Compte non tenu de groupuscules extrémistes (d'extrême-gauche ou d'extrême-droite: d'anciens phalangistes viennent de créer une Fédération Syndicaliste Révolutionnaire) le syndicalisme espagnol est divisé en trois grandes organisations. En effet la tentative de créer le pendant espagnol de la C.F.D.T. semble avoir échoué et il est probable que la U.S.O. éclate en courants choisissant de faire de *«l'entrisme»* dans les Commissions Ouvrières, dans l'U.G.T. et peut-être dans la C.N.T. (les néo-cléricaux ne sont généralement pas complexés).

- Les Commissions Ouvrières, ouvertement liées au Parti Communiste Espagnol.

- L'U.G.T. qui est officiellement un prolongement syndical du Parti Socialiste Espagnol. De nombreux députés du P.S.E. sont en même temps des militants importants de l'U.G.T.

- La C.N.T. qui ne cache pas son anarcho-syndicalisme.

(Il y a 45 ans le P.C.E. était pratiquement inexistant et le syndicalisme espagnol n'était divisé qu'en deux grandes organisations, la C.N.T. et l'U.G.T. Il est à remarquer que l'action franquiste a eu pour résultat important de favoriser le développement du P.C.).

Il est certain et compréhensible que la majorité réformiste de la C.G.T.-F.O. se sent liée à l'U.G.T. - qui appartient à la même internationale - pour des raisons à la fois historiques et affectives. Mais l'U.G.T. et la C.G.T.-F.O. se sont fondées et fonctionnent sur des consensus fondamentalement différents.

La C.G.T. - F.O. refuse de *«s'engager dans l'action politique des partis, que ce soit sur le plan électoral ou sur le plan d'un programme de gouvernement».*

L'U.G.T. appelle ouvertement à voter pour les candidats députés du P.S.E. et, à la suite du P.S.E. (en même temps que le P.C.E. et les Commissions Ouvrières), à accepté le *«pacte de La Moncloa»* qui est un plan d'austérité appliqué par le gouvernement espagnol.

Par contre la C.N.T. n'est pas liée aux partis politiques et mène la lutte contre le pacte de La Moncloa.

On ne peut que remarquer que, DANS L'ENSEMBLE DES CONFEDERATIONS DE L'EUROPE OCCIDENTALE, la C.G.T. - F.O. se trouve totalement isolée dans la C.E.S. en ce qui concerne ses positions d'une part sur les liens avec les partis politiques, d'autre part sur la participation à un programme de gouvernement. Bien que les divergences soient évidentes par ailleurs, la C.G.T. - F.O. a donc intérêt - par rapport à ces deux points - à tenir compte de l'existence de la C.N.T. espagnole et à ne pas craindre de s'appuyer sur elle, dans le respect mutuel des différences. Il semble en conséquence nécessaire que la C.G.T.-F.O. s'efforce d'entretenir avec la C.N.T. espagnole des relations d'organisation à organisation.

Dans ce contexte - et sans porter de jugement de valeur sur les positions des uns et des autres - l'U.N.S. E.N.R.I.C. (et, si possible, la Fédéchimie) ne doit pas craindre de jouer un rôle positif.

Le soutien apporté tout naturellement à des travailleurs en grève, dans un secteur professionnel où nous avons as_des syndiqués, semble aller de soi et est en même temps un pas vers la création de ces relations souhaitables.

Marc PREVOTEL,

(Un des Secrétaires de l'*Union Nationale des Syndicats de l'Energie Nucléaire C.G.T. - F.O.*)

UNITÉ - UNICITÉ (UNICIDADE)...

Dans un monde politiquement différent de celui de 1848, l'appel du *Manifeste Communiste: «prolétaires de tous les pays, unissez-vous»* garde toute sa valeur et son actualité.

Il exprime l'exigence pour les travailleurs de s'organiser en classe, non seulement dans le cadre national, mais dans une dimension internationale: *«les travailleurs n'ont pas de patrie»*.

Cinquante ans plus tard, en France, F. Pelloutier, avec la mise en place des Bourses du Travail, opposait aux institutions de la bourgeoisie les propres institutions des travailleurs. A côté se constituait la première C.G.T., regroupant les syndicats d'industrie et se définissant comme indépendante des partis.

C'est dire que dès cette époque les travailleurs n'ont pas conçu leurs institutions de classe sous la forme d'une organisation unique.

Il est vrai que lorsqu'on parle d'unité organique, c'est en général d'unité syndicale qu'il s'agit, les partis gardant le privilège du pluralisme.

Or, quel que soit le respect ou la nostalgie qu'on éprouve pour l'ancienne C.G.T., à laquelle se réfèrent les deux principales confédérations françaises, il faut bien reconnaître qu'elle n'a survécu ni à l'Union Sacrée, ni à la contre-révolution stalinienne chaque fois qu'on a tenté de reconstituer cette centrale unique.

La seule expérience actuelle d'unité organique, celle de la F.E.N. - à l'échelle d'une corporation - n'est ni probante ni encourageante: la présence de l'appareil stalinien entraînant une structure figée en tendances fonctionnant comme des minipartis à l'intérieur desquels tout est joué, et réduisant la F.E.N. au rôle d'un mini-parlement.

En réalité, il semble bien chimérique de vouloir obliger l'Histoire à se répéter alors que les conditions ne sont plus les mêmes qu'en 1900, et qu'elles se compliquent encore aujourd'hui d'un *«compromis historique»* entre les partis staliniens (*«eurocommunistes»*) et l'Eglise.

C'est pourquoi, plutôt que d'accepter l'Unité comme une éthique avec tout ce que cela comporte de mystification, nous reconnaissons l'unité pour ce qu'elle est: une stratégie, qui s'apprécie en fonction de circonstances données en vue d'objectifs déterminés. Et, fervents partisans de l'unité d'action sur un terrain de classe commun, nous répondons aux slogans prônant *«l'Unité de telles et telles organisations»* par la question *"Unité, pour quoi faire?"*.

Mais le débat sur l'Unité, unité organique, unité d'action, est un débat permanent au sein de la classe ouvrière. Débat légitime et salutaire car il appartient aux travailleurs et à leurs organisations de décider eux-mêmes librement de leur conduite et de leurs structures.

Il n'en est pas de même quand une loi impose *«l'unité syndicale»,* une *«unicidade»* selon le terme portugais signifiant *«unicité»*, utilisé pour qualifier le syndicalisme officiel défini par une loi de 1975.

L'article 4 de cette loi stipulait: *«Après la réception de la demande d'enregistrement d'un syndicat (dont les statuts doivent être reconnus devant notaire), le Ministère du Travail (qui seul confère la légalité après que le syndicat ait fait enregistrer ses statuts devant le Ministère du Travail) peut faire procéder à la publication des statuts dans les deux premiers numéros du bulletin du même Ministère ou dans le quotidien du Gouvernement afin que la demande d'enregistrement soit fondée sur la légalité».*

L'article 37 précise en conséquence: *«Le contrôle de la légalité de l'activité des associations syndicales est de la compétence des tribunaux».*

Ainsi contrôlés par le gouvernement les syndicats «bénéficient» d'un recrutement assuré en vertu de l'article 18: *«Paragraphe 1: il est de la compétence du patron de prélever les cotisations syndicales au syndicat».*

Et *«l'Unicité»*, qui ne néglige rien dans son objectif de neutraliser les travailleurs portugais, prévoit dans l'article 41 de séparer les travailleurs du secteur public de ceux du secteur privé: *«Une loi spéciale réglera l'exercice de la liberté syndicale des serviteurs de l'Etat, des institutions publiques et de l'Administration locale».*

Depuis lors est intervenue en Espagne, dans le cadre du pacte de La Moncloa, l'élection des nouveaux *Comités d'Entreprise* qui établit, dans les faits, des syndicats officiels et des syndicats marginaux; nos camarades des stations-services en font la dure expérience en Catalogne.

Plus que jamais, nous poserons la question: *«Unité, pour quoi faire?»*, dans la crainte de voir les apôtres de l'*Union du peuple de France* et *du Socialisme-national-autogestionnaire* nous emmener, par les chemins fleuris de l'*Unité*, dans le cul-de-sac de l'*Unicité*.

Serge MAHÉ.

LE 12 OCTOBRE EN LOIRE-ATLANTIQUE: UNITÉ F.E.N.-F.O. CONTRE LES CONSEILS D'ECOLE CONTRE L'UNION SACRÉE...

La venue à Nantes du ministre Boulin a donné lieu à une démarche de l'Union Départementale C.G.T. pour réunir, avec la section de la F.E.N., les trois autres U.D. du département: C.G.T.-F.O., C.F.D.T. et C.F.T.C.

L'unité souhaitée par la C.G.T. n'a pu se réaliser. Seules la C.G.T. et la C.F.D.T. se sont retrouvées pour accueillir M. Boulin par une manifestation appréciée en ces termes par le ministre lui-même: *«J'ai vu une manifestation importante. Je comprends que les travailleurs de cette région viennent aussi nombreux témoigner leur inquiétude...».*

Les mass-média n'ayant apporté aucune explication à l'absence de la F.E.N. et de F.O. nous publions ci-dessous quelques textes susceptibles de pallier ce manque d'information.

Et d'abord ce court paragraphe proposé en intersyndicale par la C.G.T.-F.O.: *«Pour la dénonciation de la mise en place des conseils d'école, qui remet en cause la laïcité de l'école et qui instaure des groupes de pression sur les enseignants, et par là même porte atteinte au statut de la fonction publique».*

C'est sur cette condamnation des Conseils d'Ecole, commune à la F.E.N. et à F.O., que devait achopper l'Unité envisagée par la C.G.T.

Voici le texte de la circulaire explicative adressée par le secrétaire de l'U.D. F.O., le 5 octobre:

« Aux Secrétaires de Syndicats, Aux Membres du Bureau et de la C.A., Aux Secrétaires d'Union Locales, Pour information aux Membres du Bureau Confédéral.

Chers camarades,

Comme vous le savez, nous avons dû rompre l'action commune qui nous était proposée en raison de la position de la C.G.T. et de la C.F.D.T. qui refusaient de condamner l'institution des Conseils d'Ecole prévus par la Réforme Haby.

...Il est évident que l'installation des conseils d'école serait suivie obligatoirement de mise en place d'organismes similaires dans la Fonction Publique.

Déjà, une offensive se précise pour le privé. M. Lionel Storelu, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre du Travail et de la Participation expose dans «Le Monde» de dimanche 1er octobre et lundi 2 octobre, les grandes lignes d'un «Projet-Partage». Il s'agit ni plus ni moins que de relancer le vieux projet gaulliste d'Association Capital-Travail dont la finalité inavouée reste de remettre en cause le rôle et la place des syndicats en tant que défenseurs des intérêts ouvriers.

Les militants C.G.T. avec la complicité de certains hommes politiques (pour qui les préoccupations électorales

passent avant toute autre considération) expliquent partout que nous avons «multiplié les obstacles à la réalisation de l'unité d'action». Nous pourrions faire facilement observer que pendant des mois et des mois, les mêmes ont refusé de nous rencontrer en nous taxant d'agent de la C.I.A., agent patronal, agent du Gouvernement et autre aménité.

Qu'il nous suffise de faire observer qu'au cours des intersyndicales qui ont eu lieu, nous n'avons pas «multiplié les obstacles» mais tout simplement posé des conditions politiques à notre participation à une manifestation politique organisée à l'occasion de la venue du Ministre du Travail et de la Participation.

Dans un tract publié par le Syndicat des Métaux C.G.T. de Saint-Nazaire, nous lisons à propos de la crise de la construction navale:

«Nous pensons qu'il faut tenir compte du fait que la France est un pays à vocation maritime et qu'elle doit donc avoir une flotte marchande en conséquence. Or, la participation française au commerce maritime du pays ne cesse de se dégrader depuis 1960. Nous estimons qu'il est grand temps d'inverser cette tendance, actuellement le taux de couverture de nos échanges maritimes (c'est-à-dire la part du volume du Commerce Français transporté par des bateaux français) est de 32%; il devait être porté à 50%. Une telle mesure fournirait du travail aux chantiers français. D'autant qu'aux besoins de la flotte marchande il faut ajouter les besoins du remorquage, du cabotage et de la pêche. Dans un premier temps nous devons faire en sorte que les objectifs fixés soient réalisés. En effet, le VIIème plan, élaboré par le Gouvernement, devait permettre à la flotte marchande française d'atteindre 16 millions de tonneaux de jauge brut en fin 1980... Pour se sortir du chômage partiel, pour éviter les licenciements, pour empêcher la mort de la localité qu'entraînerait la disparition du Chantier Naval à Saint-Nazaire, il faut contraindre l'Etat et le grand patronat à mettre en œuvre ces mesures et les objectifs qu'ils ont eux-mêmes fixés...».

Autrement dit, le Syndicat C.G.T. s'assigne comme objectif «d'obliger» le Gouvernement à réaliser sa propre politique. Or, il est clair que pour atteindre ces objectifs, le gouvernement et le patronat doivent impérieusement, non seulement licencier, mais remettre en cause les conquêtes de la classe ouvrière.

C'est à cette politique déjà réalisée en Espagne, en Italie et au Portugal que nous refusons de nous associer et c'est pourquoi nous ne saurions, en aucun cas, non seulement participer mais cautionner, ne serait-ce que par notre silence, le folklore organisé par la C.G.T. et la C.F.D.T. le 12 octobre 1978, à l'occasion de la venue de Boulin à Nantes.

Nous n'irons pas voir M. Boulin pour lui demander de réaliser les objectifs du 7ème plan. Notons avec satisfaction que la Section Départementale de la F.E.N. a refusé, elle aussi, de s'associer à l'initiative C.G.T.-C.F.D.T.

Bien cordialement. Le Secrétaire Général, A. HEBERT.

Et enfin cette résolution adoptée par l'Union locale C.G.T.-F.O. de Saint-Nazaire:

«Le Bureau de l'Union Locale C.G.T. - F.O. de Saint-Nazaire, réuni le 4 octobre 1978:

- Informé des discussions qui ont eu lieu entre les Unions Départementales C.G.T.-F.O., C.G.T., C.F.D.T., C.F.T.C, et la Section Départementale de la F.E.N. à l'occasion de la venue de Boulin à Nantes, le 12 octobre 1978,

- Partage entièrement les positions défendues à cette occasion par notre Union Départementale.

- Le Bureau de l'Union Locale enregistre avec satisfaction le large accord intervenu entre la F.E.N. et notre organisation et qui a conduit la Section Départementale de la F.E.N. et notre U.D. à ne pas s'associer aux manifestations organisées le 12 octobre.

Le Bureau de l'Union Locale de Saint-Nazaire rappelle qu'il demeure, comme l'Union Départementale C.G.T. - F.O. de Loire-Atlantique: partisan de l'unité d'action intersyndicale sur des bases claires, portant notamment condamnation nette des plans gouvernementaux sous tous leurs aspects: - politique d'austérité, - volonté d'intégration des syndicats par la participation, - tentative de destruction du statut des Fonctionnaires, - et remise en cause de l'Ecole Publique à travers l'introduction des Conseils d'Ecole.

En conséquence, l'Union Locale C.G.T.-F.O. de Saint-Nazaire appelle ses syndicats à ne pas s'associer à la journée d'action C.G.T.-C.F.D.T. du 12 octobre».

CONTRE LES CONSEILS D'ÉCOLE, À LA F.C.P.E.

Lettre ouverte de Michel Le Bescop, Secrétaire adjoint du Bureau Départemental de la F.C.P.E. (Cornec) de Loire-Atlantique, à tous les parents d'élèves de l'enseignement public, tous les directeurs et instituteurs d'écoles primaires, aux organisations qui composent et soutiennent le Comité Départemental d'Action Laïque.

Le rôle de la F.C.P.E. dans le cadre des traditions du mouvement ouvrier se définit par la revendication du droit à l'instruction pour les enfants des travailleurs: école laïque et gratuite, lutte pour la laïcité de l'état, lutte pour que tout le budget national concernant l'instruction soit exclusivement affecté à l'école publique, ce qui se traduit par le mot d'ordre: *«A école publique, fonds publics, à école privée, fonds privés»* ceci dans la perspective de l'amélioration des conditions d'enseignement pour les élèves, c'est-à-dire des conditions de travail des enseignants.

Cela ne peut se faire contre les enseignants, mais avec les enseignants.

Le climat malsain de dénigrement des enseignants, et plus particulièrement de leur syndicat, le S.N.I.-P.E.G.C., soigneusement entretenu par certains responsables parents d'élèves et par des associations extérieures à l'école, ne peut que nuire à l'intérêt de l'école publique, affaiblir les organisations dont se sont dotés parents d'élèves et instituteurs, et renforcer les plans de démantèlement ourdis par le Gouvernement contre l'école et nos enfants.

La bourgeoisie de M. Thiers à M. Haby, a toujours eu, à l'égard des enseignants, et notamment des instituteurs, un sentiment de méfiance et de suspicion.

L'indépendance des instituteurs, condition de la laïcité de l'école, est garantie par le statut de la fonction publique qui protège toujours les fonctionnaires et les agents des services publics contre toute intervention directe des usagers.

Et je ne me reconnais pas davantage le droit de me mêler de la pédagogie des enseignants que je ne leur reconnais le droit de se mêler de l'éducation au sein de la famille ou de mes activités professionnelles.

Au moment où la bourgeoisie entend remettre en cause toutes les garanties conquises par les travailleurs pour les remplacer par des structures de *«participation»* telles que les *«conseils d'atelier»* elle fait de l'école le secteur avancé de son offensive et concrétise son projet par la mise en place des *«conseils d'école»* et *«comités de parents»* qui soumettent les instituteurs au contrôle direct et permanent des groupes de pression.

On comprend la réaction des instituteurs lors de l'Assemblée Générale du S.N.I.-44 de *«ne pas siéger dans les conseils d'école»* et celle des directeurs d'école, le 4-10-1978 refusant d'organiser des élections aux comités de parents.

Mais alors que le Congrès départemental F.C.P.E. de novembre 1977 respectait la décision des enseignants et décidait de ne rien faire qui puisse gêner l'action des enseignants là où ils refusaient de réunir les conseils d'école, cette année, avant même que le congrès puisse en décider valablement, le C.A. départemental de la F.C.P.E. propose de présenter des listes de candidats aux élections de comités de parents et demande au S.N.I. la mise en place d'une *«structure parallèle»*.

J'affirme ici mon désaccord avec cette proposition. Si les mots ont encore un sens, parallèle veut dire: qui vont dans le même sens!

Le rôle de la F.C.P.E. n'est pas d'instituer des structures parallèles aux conseils d'école, structures qui ne sauraient être autre chose que la préparation à la participation aux conseils d'école, ou l'attente sur une voie parallèle d'un éventuel changement politique qui devrait effacer toute prévention contre les conseils d'école: pour moi des *«conseils d'école Rocard»* seraient la même chose que des *«conseils d'école Haby»*.

La F.C.P.E. jusqu'alors n'a eu nul besoin de «structures parallèles» pour défendre au côté des enseignants et des travailleurs organisés dans leurs partis et syndicats, la laïcité de l'école et l'amélioration des conditions d'enseignement.

Pour un certain nombre de militants de la F.C.P.E. dont je suis, la lutte contre les atteintes aux acquis des travailleurs, la lutte contre les structures de participation et la lutte séculaire pour le droit à l'instruction grâce à l'école laïque sont un seul et même combat.

Ce combat ne peut tolérer aujourd'hui aucune ambiguïté. C'est pourquoi je combats et appelle à combattre, au même titre que les conseils d'école, la dangereuse proposition de *«structures parallèles»*, formulées par la CA départementale de la F.C.P.E.

Le 4 octobre 1978, **Michel LE BESCOP.**

MOTION CONTRE LES CONSEILS D'ECOLE À LA F.E.N. DE LOIRE-ATLANTIQUE...

«La Commission Administrative de la F.E.N. de Loire-Atlantique, réunie le 12 octobre 1978, réaffirme la position de son dernier congrès condamnant la mise en place des conseils d'école de la réforme Haby.

Elle soutient la position du S.N.I. - P.E.G.C. de Loire-Atlantique qui appelle les directeurs, avec l'appui de tous les instituteurs, à ne pas organiser les élections de Parents».

COMMUNIQUÉ...

Pour entrer en contact directement avec les camarades de langue étrangère, nous sommes un certain nombre de compagnons anarchistes qui avons appris l'ESPERANTO.

Tous les militants que le sujet intéresse peuvent soit contacter les groupes locaux de SAT-Amikaro, soit s'inscrire à un cours par correspondance.

Adresse: SAT-Amikaro, 67 avenue Gambetta, 75020 Paris.

Pour prendre contact avec la fraction libertaire de SAT, on peut écrire à: M. LAGNEAU. B.P. 247. 10025 TROYES - CEDEX.

ILS SONT EN GRÈVE DEPUIS 33 JOURS ET VOUS NE LE SAVEZ PAS...

Parce que malgré leurs déclarations sur la *«solidarité internationale de la classe ouvrière»*, ou sur *«l'Europe des Travailleurs»*, les centrales syndicales et la *Confédération Européenne des Syndicats* sont particulièrement gênées pour approuver et soutenir la grève des travailleurs des Stations-Services de la Province de Barcelone. Or, à l'heure de *«l'Eurocommunisme»*, du *«compromis historique»*, du *«consensus social»* les raisons de cette grève doivent être connues de l'ensemble de la classe ouvrière, car ce conflit illustre parfaitement jusqu'où peut mener l'intégration des syndicats à l'état, la collaboration de classe, et le soutien à un programme de gouvernement.

LES FAITS:

1- ECONOMIQUES: Il existe 250 stations-service dans la province de Barcelone, la plupart ayant plusieurs salariés. La vente quotidienne la plus faible est de 30.000 (trente mille) litres par station. Chaque gérant de station perçoit 1,6 peseta par litre plus un fixe annuel de 540.000 pesetas (cinq cents quarante mille).

2- SYNDICAUX: Les stations service de la province de Barcelone emploient environ 2.000 salariés, dont environ 70% sont syndiqués à la *Confédération Nationale du Travail* (anarcho-syndicalistes), 10% se partagent entre l'*Union Générale des Travailleurs* (socialistes) et les *Commissions Ouvrières* (P.C.). Les syndiqués sont affiliés aux syndicats des transports respectifs. Une convention collective provinciale existe depuis fin 1977, négociée et signée par la C.N.T., après une grève très dure de deux semaines.

3- POLITIQUES: Dans le cadre du *«pacte social»* de *la Moncloa* passé entre le gouvernement espagnol, les partis politiques, y compris le P.S. et le P.C., et les syndicats U.G.T. et *Commissions Ouvrières* (P.C.) une loi est en préparation prévoyant que ne pourront négocier de conventions collectives que les organisations syndicales «majoritaires». Avant même l'existence de cette loi, U.G.T. et C.O. ont négocié et signé à l'échelon national une convention collective couvrant le secteur de la distribution d'essence. Bien que le contenu de cette convention collective nationale soit inférieur au contenu de la convention collective provinciale de Barcelone, la convention collective nationale est applicable à Barcelone.

LA GREVE:

Devant cette diminution de leurs acquis, les ouvriers pompistes de Barcelone ont décidé la grève, qui a commencé le 2 septembre. Actuellement, il y a environ 1.800 grévistes dont 400 ont déjà reçu des lettres de licenciement et 400 autres des avertissements oraux de licenciement. Un gréviste est emprisonné à suite d'un accrochage avec un jaune.

L'U.G.T. nationale et les *Commissions Ouvrières* sont contre la grève, et vont même jusqu'à la déclarer illégale! Les *Commissions Ouvrières* ont proposé aux patrons d'utiliser des chômeurs de la profession dans d'autres provinces. La police et la garde civile assurent le fonctionnement des stations service. L'U.G.T. régionale semble divisée, et certains de ses adhérents pompistes participent à la grève.

Les grévistes demandent soutien moral et financier. Il faut les soutenir. Ils doivent gagner, car ils se battent pour: le maintien de leurs droits acquis, la liberté syndicale, pleine et entière, le droit de grève sans restriction, contre l'ingérence étatique pour régler les conflits du travail, c'est-à-dire pour la pratique de l'action directe de l'organisation de classe: le Syndicat.

En ce sens, leur combat est celui de tous les militants syndicalistes, de tous les salariés, qui refusent de laisser domestiquer le Syndicat, par l'Etat, le patronat, les gouvernements, les églises, les partis politiques. Ce combat est mené en Espagne par la seule C.N.T. Tous les autres «syndicats» sont compromis dans le Pacte de la Moncloa.

Organisez la solidarité financière! Aidons la C.N.T. d'Espagne.

Confédération National du Travail (A.I.T.), Fédération Anarchiste, Union des Anarcho-syndicalistes, Solidarité Internationale Antifasciste.

En dernière minute nous apprenons que 400 grévistes sont assignés devant le tribunal ! Adressez les télégrammes de solidarité au *Comité Régional de Catalugna* C.N.T., Mendez Nunez 14, 1a, 2a, Barcelona (Espana).

CHRONIQUE DES ENVAHISSEURS - NE PAS SE TROMPER D'ADVERSAIRE (SUITE)...

ANTICLERICAUX ET ANTIRELIGIEUX:

Dans l'abstrait anticléricalisme et antireligion n'ont pas la même signification: *«La notion de cléricalisme s'applique en effet aux relations entre la foi des individus et leur comportement en société, et plus encore aux rapports entre société ecclésiale et société civile. Il y a cléricalisme dès lors qu'il y a confusion entre les deux»* **(4)**.

Rien ne s'oppose à ce qu'un croyant soit anticlérical, mais cet anticléricalisme-là est-il compatible avec la défense des intérêts de classe des travailleurs? Est-il seulement suffisant?

La tolérance est nécessaire. II n'est pas question d'accepter qu'on puisse seulement brimer un individu pour sa foi ou son absence de foi. Mais pratiquer la tolérance ne signifie pas qu'on doive rester indifférent aux liens inévitables entre une idéologie religieuse et un système social: *«Or quelle religion, même la plus dépouillée, même vécue en esprit et en vérité, pourrait se laisser ainsi cantonner dans le for interne, et admettre de ne comporter aucune incidence sur les opinions et les comportements de ses fidèles! (...) Le religieux, même s'il s'enracine au plus intime de l'homme est aussi un fait social. C'est ce que ne peut tolérer un certain anticléricalisme qui rêve d'émanciper l'homme de toute attache religieuse. Il y a incompatibilité irréductible entre un certain rationalisme et la religion, même la plus discrète, la plus respectueuse de la liberté des opinions, la plus soucieuse de ne pas intervenir dans la marche des sociétés»* **(5)**.

Et comme les religions ne sont pas près d'accéder à d'état idyllique décrit ci-dessus, nous ne rougissons nullement de confondre - dans la pratique - anticléricalisme et lutte antireligieuse, bien que dans la sphère des abstractions on puisse admettre un distingo entre les deux.

(4) René Rémond, *L'anticléricalisme en France de 1815 à nos jours,* Fayard, Paris 1976, p. 12. **(5)** Ibid., p. 359.

Pourquoi être plus puriste que le cardinal Marty? qui déclarait le 19 octobre: «L'Eglise n'est plus celle du siècle dernier. Elle avance avec conviction vers le troisième millénaire, car elle sait que dans les siècles prochains l'humanité vivra dans la mesure même où les chrétiens auront le courage de la fidélité au Christ, le courage de pratiquer l'Evangile» **(6)**.

Donc, sans les chrétiens, l'humanité est foutue. Qui ose encore prétendre que l'Eglise a abandonné toute ambition de suprématie?

LE PEUPLE

Il n'est pas toujours facile d'utiliser un vocabulaire rigoureux. Pour désigner les exploités le mot peuple vient facilement sous la plume ou au fil du discours. La confusion est malheureusement fréquente entre peuple et classe ouvrière. Il est arrivé à Proudhon de la faire: *«Vos intérêts sont les mêmes que les nôtres, votre cause est la nôtre; que la classe moyenne le sache ou qu'elle l'ignore, son véritable allié, son sauveur, c'est le peuple... Car cette classe moyenne s'est vue progressivement refoulée vers le prolétariat»* **(7)**.

Pourtant cette précision nécessaire, cette distinction entre peuple et classe ouvrière, nous ne l'inventons pas pour les besoins de la cause: *«La victoire républicaine n'a pas été obtenue, même partiellement, grâce au concours de la classe ouvrière; celle-ci ne profitera qu'indirectement de cette victoire, grâce aux garanties qu'offrent les garanties politiques. Gambetta, la grande vedette politique de l'heure, emploie une expression, «le peuple», qui est un signe de confusion. Pas un instant il ne songe à la classe ouvrière, mais à la France, pays des petits ateliers et des petits domaines; Gambetta veut parler de la nouvelle couche sociale bourgeoise: petits avocats, avoués, médecins, pharmaciens, vétérinaires, marchands»* **(8)**.

Et quand les staliniens du P.C.F. lancent le slogan de l'union du peuple de France ils brouillent les cartes volontairement en incluant la classe ouvrière dans un ensemble plus vatse qui veut exclure seulement les bénéficiaires du capitalisme monopoliste d'Etat, ces héritiers des 200 familles.

Par le plus grand des hasards c'est une signification analogue que Lamennais donnait au mot peuple: *«Et ce peuple esclave, de qui se compose-t-il? Non plus seulement des prolétaires, des hommes dépourvus de toute propriété, mais de la nation entière, à l'exception de deux cent mille privilégiés, sous la domination desquels se courbent honteusement trente-trois millions de Français»* **(9)**.

Aussi, lorsqu'il écrit un peu plus loin *«Mais comment changerez-vous sous ce rapport votre état actuel? Il faudrait vous entendre, vous concerter, vous associer, il faudrait agir»* **(10)** ce n'est certainement pas un appel à constituer une organisation de classe des travailleurs.

Si *«Louise Michel, qui lisait beaucoup, avait, toute jeune, été très frappée par les Paroles d'un Croyant»* **(11)** elle a su ensuite se dégager de l'emprise religieuse et cela ne nous fait pas oublier que ce peuple que louait Lamennais, c'était ce que, dans la mouvance cléricale, on appelle toujours le peuple de Dieu: *«Ce que veut le Peuple, Dieu lui-même le veut; ce que veut le Peuple, c'est la justice, c'est l'ordre essentiel, éternel, c'est l'accomplissement dans l'humanité de cette parole sublime du Christ: « Qu'ils soient UN, mon Père, comme vous et moi sommes UN». La cause du Peuple est donc la cause sainte, la cause de Dieu, elle triomphera donc»* **(12)**.

(6) *La messe de rentrée du Parlement*, «Le Monde», 21 octobre 1978, P. 38.

(7) P.-J. Proudhon in Edouard Dolléans, *Histoire du mouvement ouvrier,* t.1 (1830-1871). Armand Colin, Paris 1948, p. 281.

(8) Dolléans, op. cit., t. II (1871-1920), Armand Colin, Paris 1953, pp. 17-18.

(9) F. de Lamennais, *De l'esclavage moderne* (1839) in *Paroles d'un Croyant et autres œuvres*, Henri Béziat, éd., Paris 1936, p. 233.

(10) Ibid., pp. 236-237.

(11) P.-V. Stock, *Memorandum d'un éditeur,* Stock, Paris 1936, p. 198.

(12) Lamennais, op. cit., p. 246.

LAMENNAIS ETAIT UN SOLDAT DE L'EGLISE

Lamennais s'est battu contre l'Eglise dans l'intérêt de l'Eglise qu'il se plaisait à confondre - comme tous ses héritiers spirituels - avec les intérêts des travailleurs... parce que c'était (et c'est toujours) l'intérêt de l'Eglise: «Lamennais discerne le péril que court le catholicisme, le faible soutien qu'est pour lui la monarchie. Son but demeure la rechristianisation du monde; sa pierre angulaire est toujours l'autorité pontificale. Mais la monarchie n'est plus la sauvegarde de la foi; il faut conquérir à celle-ci l'ordre nouveau qui monte» **(13)**. *«Il fallait donc, puisque les masses s'étaient jetées dans le libéralisme, catholiciser le mouvement et surtout détacher le catholicisme du pouvoir»* **(14)**.

Comme la plupart des francs-tireurs il s'est heurté aux intérêts immédiats de l'appareil clérical, dont il voulait défendre les intérêts à long terme, et il a été désavoué. Mais, malgré les condamnations subies, il n'a rien tenté de sérieux qui puisse vraiment nuire à cet appareil: *«Abandonné par ses amis et ses disciples, il refusa néanmoins de renouveler les scissions de Luther et Calvin et de briser davantage cette unité à laquelle il aspirait tant»* **(15)**.

Certes: «S'il n'eut dépendu que de ce petit Breton infirme avec sa logique poignante à la fois implacable et tendre... l'immense désastre de l'Eglise avec le monde ouvrier aurait probablement pu être évité **(16)**, mais Bernanos pousse tout de même le bouchon un peu loin, lui qui a su, en son temps, dédouaner une fraction du parti clérical. Le *«désastre»* est en voie de réparation.

D'autres soldats du christ sont prêts aujourd'hui à prendre, par rapport à l'appareil de l'Eglise, des risques analogues à ceux de Lamennais. Ils les prennent et il y a même des membres de l'appareil pour le leur conseiller : « Vous devez croire de toute votre foi à la nécessité de sauvegarder la possibilité d'une orientation chrétienne dans la classe ouvrière, fut-ce au prix d'une rupture de l'unité si celle-ci devait être basée sur le matérialisme» (17).

Quels que soient les écarts apparents avec le dogme ils s'efforcent d'agir dans le droit fil de la doctrine sociale de l'Eglise dont Lamennais fut un des précurseurs: «Ce que vous voulez avant tout, c'est que ce grand désordre, cette choquante inégalité dans la distribution des biens et des maux, des charges et des bénéfices de l'état social, cette inique oppression de la classe la plus utile et la plus nombreuse, disparaisse et que l'homme au travail ait sa juste part dans les avantages de la commune association...» **(18)**. Cette notion de juste part dans les avantages de la commune association est un des piliers du corporatisme et de ses avatars.

Non! Lamennais n'est pas de notre bord, du côté des intérêts de classe des travailleurs. Il a apporté sa contribution, et non des moindres, à la construction du cheval de Troie clérical destiné à pénétrer dans la classe ouvrière. Il s'est sacrifié pour l'Eglise en se battant contre elle, pour commencer à lui faire prendre un virage qui allait devenir indispensable. Le virage est maintenant bien pris. Gageons que dans quelques siècles - peut-être même plus tôt - Lamennais sera réhabilité.

Nous ne serons pas naïfs au point de ne pas voir qu'un virage... peut en cacher un autre: «C'est seulement lorsqu'elle se sent menacée par des opinions qu'elle estime dangereuses pour elle (par exemple le communisme dans les pays de l'Est) que l'Eglise demande à bénéficier d'une tolérance dont elle-même - elle ne s'en cache d'ailleurs pas - ne ferait pas bénéficier les autres opinions si, tout danger passé, elle était un jour en mesure d'imposer son hégémonie sans créer de troubles qui pourraient, de nouveau la mettre en péril. (...) Il n'y a là ni hypocrisie, ni jésuitisme: c'est une attitude parfaitement logique qui se déduit rigoureusement de la nature même du dogme religieux» **(19)**.

Ne nous étonnons pas si Jean-Paul II - ex-archevêque de Cracovie - commence à discourir beaucoup sur la liberté.

Marc PREVOTEL.

(13) Madeleine Barthelemy-Madaule, *Marc Sangnier 1873-1950,* Seuil, Paris 1973, p. 20. **(14)** Ibid., p. 28.

(15) Louis Le Guillou, *Félicité de Lamennais (1782-1854),* Encyclopaedia Universalis, vol. 9, Paris 1972, p. 759.

(16) *Georges Bernanos* in Barthelemy-Madaule, op. cit., p. 15.

(17) R.P. René Voillaume, *Au cœur des masses,* Cerf, Paris 1966, p. 91.

(18) Lamennais, op. cit., p. 236. **(19)** Escarpit, op. cit., p. 27.

L'ANARCHO-SYNDICALISTE
Organe de l'Union des Anarcho-Syndicalistes
Nouvelle Série - Mensuel
Prix: le numéro, 3,00 F; Abonnement 10 numéros : 25,00 F; Abonnement de soutien : 60,00 F
C. C. P. ROUYER Claude N° 3 894 46 V NANTES
CORRESPONDANCE : Serge MAHE, 12, rue du Danube 44300 St-HERBLAIN - Tél.: 40-22-78
Le Gérant : A. HEBERT
Imprimerie AUNEAU - NANTES